

Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim, laboratoire de la coopération franco-allemande



Une coopération ancienne au profit d'un site unique :

Créé il y a 30 ans, le Parc archéologique européen de Bliesbruck-Reinheim est porté conjointement par le Département de la Moselle (France) et l'arrondissement de Sarre-Palatinat – Saarpfalz-Kreis (Allemagne) et se situe à même la frontière.

Interviennent également sur le versant allemand les opérateurs suivants :

- Stiftung Europäischer Kulturpark (fondation de droit allemand),
- Aquis (association d'insertion par l'économie de droit allemand).

A l'origine, chaque côté du Parc archéologique possède sa propre entrée et en assure l'administration avec son propre personnel. Il existe une convention de coopération permettant notamment de fixer de manière conjointe les périodes et heures d'ouverture, le montant des droits d'entrée.

Dans le passé, les deux partenaires ont eu l'idée de construire, à cheval sur la frontière, un bâtiment commun abritant un musée innovant consacré au thème de l'Europe. Cependant, ils ont dû se heurter à de nombreux obstacles juridiques et réglementaires qu'il n'était pas possible de surmonter à l'époque et qui ont conduit à relocaliser le bâtiment du côté allemand.

Par décision conjointe du 10 août 2019, les opérateurs du Parc ont décidé d'engager un processus visant à créer un environnement favorable à l'approfondissement de la coopération à l'aide d'un opérateur transfrontalier, permettant de renforcer l'attractivité du Parc, de faciliter son fonctionnement et ainsi devenir un lieu exemplaire de la coopération franco-allemande de proximité.



La crise COVID comme un révélateur de l'importance du projet

Au gré des épisodes liés à la crise sanitaire, fermeture de frontières, asymétrie dans les protocoles sanitaires sur l'ouverture des sites culturels et touristiques, la particularité de la gestion d'un tel site a démontré à quel point il était important de parvenir à une gestion intégrée et transfrontalière. Le Parc Archéologique Européen est ainsi devenu un véritable laboratoire pour la levée des obstacles et des freins existants, mais aussi pour la mise en œuvre des opportunités les plus innovantes du Traité d'Aix-la-Chapelle dont l'application d'un droit unique de part et d'autre de la frontière.

Malgré les difficultés inhérentes à une situation sanitaire mêlant incertitude et espoir, les partenaires historiques du parc ont poursuivi leur démarche en s'appuyant dans leurs réflexions sur les opportunités offertes par le Traité d'Aix-la-Chapelle.

Sur la base de la coopération existante et au regard de l'ambition affichée, les opérateurs du Parc ont procédé à une évaluation de l'ensemble des activités pour mesurer leur transférabilité et fixer ainsi un calendrier. Cette 1^{ère} étape a permis d'envisager quelle pourrait-être la structure juridique porteuse. **Les opérateurs historiques se sont appuyés sur un projet B-solutions qui a notamment fait intervenir la MOT en qualité d'expert.** Ce projet a ainsi confirmé le choix des opérateurs du Parc de créer une association de droit français en tant que structure tremplin. Elle a l'avantage de reposer sur des assises réglementaires et législatives similaires en Allemagne et en France grâce au droit local applicable en Moselle.

Par son mode de création et ses modalités de fonctionnement, elle favorisera la fédération de nouveaux acteurs, permettra la mise en œuvre véritablement transfrontalière d'une partie des activités du Parc et la poursuite des travaux. Cette structure intégrée sur le site sera à même d'identifier les obstacles et de proposer des solutions pour les surmonter.

Les opérateurs historiques ont entrepris la préparation de statuts pour une association transfrontalière pour atteindre les objectifs suivants :

- Poursuivre l'étroite coopération engagée depuis 30 ans sur le Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim
- Créer une structure transfrontalière unique de gestion, de financement, de valorisation et de promotion du Parc
- Accroître l'attractivité du Parc auprès du public en étoffant son offre et ses capacités,
- Promouvoir le site comme lieu de référence de la coopération franco-allemande de proximité.

Les partenaires

- Land de Sarre
- Communauté d'Agglomération de Sarreguemines Confluences
- Commune de Gersheim
- Commune de Bliesbruck
- Saarpfalz-Touristik
- Moselle Attractivité

L'Association VITA FUTURA Bliesbruck-Reinheim, un nouvel opérateur au service de la coopération franco-allemande de proximité

Sur la base de la proposition conjointement arrêtée par le Département de la Moselle et le Saarpfalz-kreis, l'ensemble des partenaires potentiels ont été réunis le 10 mars 2022 dans les locaux du Département à Metz. Les partenaires ont soutenu unanimement la démarche engagée et ont donné un accord de principe à leur participation à la future association. C'est sur cet accord qu'il a été possible de finaliser les statuts et de procéder à la désignation des délégués réunis le 15 septembre 2022 en Assemblée Générale constitutive.

C'est l'engagement tout entier d'un territoire transfrontalier dans la recherche et le développement de solutions innovantes en dépassant la frontière. Cette expérience pourra servir ailleurs sur la frontière franco-allemande et pourquoi pas sur d'autres frontières.

Les membres de l'association ont souhaité déterminer dès la constitution de la structure les axes stratégiques de développement et déjà identifier des pistes opérationnelles de mise en œuvre. Ainsi à court terme, il est envisagé la construction d'une identité commune. Le Parc figure parmi les plus grands sites européens gallo-romains, et c'est le seul à même la frontière franco-allemande. Il s'agit donc de valoriser ce capital en veillant à une présentation commune quel que soit le versant de la frontière concernée. C'est aussi réfléchir à une meilleure utilisation de son potentiel en recherchant les leviers permettant de coordination et d'harmonisation entre les membres de l'association quand il s'agit des activités sur le Parc, et donc faciliter le travail au quotidien.

C'est notamment ici que la mise en œuvre de clause d'expérimentation peut se révéler judicieuse, pour faciliter l'organisation de manifestations par exemple. Il était donc important de pouvoir inscrire cette démarche dans le cadre des travaux engagés par le Comité de Coopération Transfrontalière instauré par le Traité d'Aix-la-Chapelle. Cela a été rendu possible grâce à l'implication des partenaires historiques et du Land de Sarre.

A moyen et long terme, l'objectif est de parvenir à enrichir l'offre du Parc en travaillant sur plusieurs dimensions, sans oublier le cœur de ses activités. Il s'agit d'un parc archéologique, et c'est justement parce que c'est un parc archéologique transfrontalier, qu'il doit être possible de proposer de nouvelles choses. Les croisements interdisciplinaires seront ainsi privilégiés, mais aussi l'utilisation plus forte du potentiel préexistant comme notamment la Biosphère du côté allemand.

Les enjeux de mobilité, d'accueil et de services seront donc au cœur des réflexions engagées par les membres. Ces travaux se dérouleront en intégrant fort logiquement des thématiques qui ont pris une acuité toute particulière. Ainsi la dimension liée au **développement durable**, aux continuités écologiques sont prégnantes. Le Parc est un espace ouvert recherché pour son insertion dans un espace naturel de qualité. Il est donc important de mettre cet élément au cœur des réflexions de développement, comme par exemple réfléchir à une mobilité durable au sein même du Parc pour faciliter la découverte de l'intégralité du Parc aux visiteurs, et ainsi leur faire découvrir tout son potentiel.

VITA FUTURA a donc véritablement vocation à être une plateforme d'échanges, un think tank franco-allemand de proximité. Le Parc doit devenir par ce biais un laboratoire d'expérimentation transfrontalier à ciel ouvert en s'appuyant sur une logique multiniveau.



Le Parc reconnu comme zone fonctionnelle dans le programme INTERREG VIA Grande Région

Dans le cadre de la nouvelle période de programmation 2021/2027 des fonds européens, les programmes dédiés à la coopération transfrontalière peuvent mettre en place des zones fonctionnelles.

Il s'agit d'entités territoriales déterminées par un périmètre, une structure transfrontalière ou un accord transfrontalier porteur de ce territoire, et une stratégie transfrontalière. Dans le cadre de la Grande Région, neuf espaces répondant à ces critères ont été retenus. Le Parc Archéologique Européen de Bliesbruck-Reinheim en fait partie.

Cet espace bénéficie donc d'une enveloppe réservée qui doit lui permettre de soutenir des projets transfrontaliers qui concrétisent la stratégie adoptée. La structure porteuse est donc en charge de la détection, de l'aide au montage, de la sélection et du suivi de la réalisation des projets.

Le programme INTERREG VIA Grande Région a décidé d'accorder une enveloppe réservée de 1 940 568 € de crédits européens sur la zone gérée par l'association Vita Futura.

